

Avis de vacance  Ville de Saint-Martin-d'Hères	Cadre d'emplois : Attachés Quotité : Temps plein Publication: Interne/externe <i>durée de publication: 1 mois minimum (article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i> <i>n° de DV au CDG:</i> <i>date DV:</i>	Date de création Poste 796 CM du 30/06/2020 Date de mise à jour 15/07/2020 Note de service n°2020/46 EL/MN/GA/
Filière : Administrative Catégorie : A	Délai de dépôt des candidatures Lundi 24 août 2020	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT URBAIN - CULTURE - COMMUNICATION AFFECTATION : Direction Affaires Culturelles - Service Saint-Martin-d'Hères en scène		
Responsable des relations publiques - Adjoint(e) au Chef(fe) de service		

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

La ville de Saint-Martin-d'Hères met l'action culturelle au cœur de son fonctionnement, de son développement et s'inscrit pleinement dans des coopérations partenariales. Elle dispose d'un fort potentiel culturel à travers ses équipements municipaux.

La politique culturelle de la ville de Saint-Martin-d'Hères s'inscrit dans une dynamique sociétale et joue un rôle important dans l'attractivité de la commune.

2. Missions du service

La direction des affaires culturelles assure la mise en œuvre de la politique culturelle définie par la collectivité territoriale. Elle coordonne les actions des services, des équipements : Conservatoire Erik Satie, Espace culturel René Proby et L'heure bleue, médiathèque avec ses quatre espaces, galerie Vallès, Mon Ciné et les grosses associations à vocation culturelle, avec un objectif de cohérence de l'offre.

Rattaché à la direction des affaires culturelles, le service Saint-Martin-d'Hères en scène est chargé de la mise en œuvre de la politique culturelle municipale en matière de spectacle vivant. Cette politique s'articule autour d'axes forts : diffusion, soutien à la création, éducation artistique et culturelle et médiation culturelle.

3. Missions du poste

Au sein du service Saint-Martin-d'Hères en scène, le responsable des relations publiques a pour mission d'éveiller la curiosité des visiteurs et des usagers, et de mettre en place des actions afin d'élargir et de fidéliser de nouveaux publics. Cela se traduit notamment par un accès de plus en plus démocratisé aux équipements culturels dédiés au spectacle vivant (horaires d'ouverture, tarifs, accueil, réseau de relais, etc.).

Il réalise des études sur les profils des différents publics afin de connaître au mieux les besoins et les attentes de ces derniers. Par ailleurs, avec le développement du numérique et des outils digitaux, il est en recherche permanente d'outils et de canaux de communication.

Sous l'autorité de la cheffe de service, le(la) responsable des relations publiques, dans le cadre du projet culturel de la collectivité, pilote la mise en œuvre de la politique de développement des publics dans un objectif de fidélisation et conduit un secteur composé de 4 agents.

Il/elle intervient en soutien du responsable de service qu'il/elle peut remplacer en cas d'absence en assumant alors les responsabilités générales du service sous tous ses aspects.

4. Activités du poste

Médiation culturelle et artistique

- Concevoir la politique globale de médiation culturelle et artistique en fonction des publics et en relation avec la programmation et les lieux - établir et planifier un programme d'actions pour la saison
- Mener ou accompagner des actions d'éducation artistique et de médiation auprès des différents publics
- Accompagner les agents vers la maîtrise des enjeux artistiques et culturels du projet/du territoire et des méthodologies d'intervention
- Accompagner les partenaires et les artistes dans la conception et la mise en œuvre des actions

Développement des publics

- Conduire un diagnostic de situation : collecte et analyse de l'expression des besoins, des initiatives et des bilans d'activité sur le territoire,
- Concevoir les politiques globales liées au public et évaluer les activités menées au regard des objectifs du projet
- Co-piloter la dynamique autour du projet artistique et culturel du service et coordonner l'accompagnement des groupes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions spécifiques
- Évaluer les activités menées par le secteur relations publiques au regard des objectifs du projet

Communication

- Définir, en coordination avec le service communication, la politique de communication globale du service, sa déclinaison en plan de communication en fonction de la programmation, des projets, des pratiques des publics, des usages
- Promouvoir les activités et événements du service auprès des médias (locaux, régionaux et nationaux) et développer les partenariats en matière de relations publiques - participer aux réseaux professionnels
- Coordonner, planifier et collaborer à la fabrication et la diffusion de supports de communication physiques et numériques

Remplacer le chef de service en cas d'absence en assumant alors les responsabilités générales du service sous tous ses aspects

Participation à la vie du service

- Contribuer à l'accueil des compagnies selon les protocoles et conventions en vigueur, contribuer au soutien à la création en apportant son expertise « métier » aux compagnies
- Dans le cadre de la Sécurité des biens et des personnes en spectacles, appliquer et faire appliquer les consignes de sécurité, de sûreté (ERP et autres) et sanitaires en lien avec les prestataires
- Contribuer à la tenue de la billetterie en appliquant les procédures qui la régissent
- Mettre en œuvre une régie technique légère lors des ateliers, actions de médiation...

Encadrement d'un secteur/pilotage d'un projet de secteur/conduite du changement

- Piloter un diagnostic, conduire et mobiliser une équipe sur un projet de secteur, accompagner les changements

- Gestion d'équipe : planifier et suivre les activités des personnels, gérer les compétences, harmoniser les méthodes et procédures de travail, veiller à l'application des règles HSST en direction des usagers
- Organiser la participation du service aux manifestations exceptionnelles l'incluant
- S'assurer de la continuité du service public

Gestion administrative et budgétaire d'un secteur

Gestion de la commande publique

Élaboration, suivi et pilotage du budget (fonctionnement et investissement)

5. Profil recherché

- Formation Bac+5 (développement des publics de la culture - conduite des projets culturels spécialité connaissance des publics - communication) et connaissance de l'environnement territorial
- Maîtrise des enjeux sociétaux liés au territoire, de la typologie des publics et de leurs pratiques
- Maîtrise des enjeux de l'offre culturelle, de la création artistique et des politiques publiques liées à la culture
- Connaissance des acteurs du territoire et maîtrise du développement et de l'animation de partenariats
- Savoir appliquer et faire appliquer les techniques de médiation culturelle
- Management intermédiaire opérationnel, capacité à piloter une équipe, aptitude à la conduite du changement
- Excellentes qualités rédactionnelles et relationnelles
- Conduite et coordination de projets, aptitudes à la négociation et à la concertation
- Maîtrise des ressources numériques, des progiciels métiers, d'une suite bureautique
- Maîtrise de la comptabilité publique et du budget
- Maîtrise de la commande publique et de l'exécution des marchés
- Adaptabilité, créativité, pédagogie, réactivité, autonomie, sens de l'initiative

6. Conditions

Conditions d'exercice particulières	Conditions d'accès
Horaires • Organisation du travail dans le cadre du protocole GTT 2016 • Horaires particuliers : participation à des manifestations en dehors des heures d'ouverture au public, travail en soirée, le week-end et jours fériés • Organisation des congés permettant la continuité du service public Contraintes • Déplacements fréquents • Pics d'activité en fonction des événements • Forfait « cadres »	• Recrutement par voie statutaire (priorité au fonctionnaire titulaire / lauréat de concours) • Diplômes requis : Bac +5 (master 2) en développement des publics de la culture, conduite des projets culturels spécialité connaissance des publics, communication • Permis B exigé Conditions de rémunération • Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT) • Régime indemnitaire (RIFSEEP)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond

de 86,16€ /mois)

- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés en fonction ou les agents non titulaires en fonction, les lauréats du concours d'attachés voudront bien faire acte de candidature, **(lettre de motivation + CV obligatoire)** avant le lundi 24 août 2020 à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences :

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

Les jurys de recrutement auront lieu les :

- mercredi 2 septembre (après-midi)
- vendredi 4 septembre (matin)

(tampon)

Le Directeur Général des Services

